



Commune  
d'AMPUS

Délibération N° 2014-081

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze octobre, à 20 heures 30,  
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.  
Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO et Fabien MICHEL.  
Excusée : Laurence COLLADO représentée par Raymond BORIO  
Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 14    Nombre de Suffrages exprimés : 15

### CESSION GRACIEUSE DE MOTOPOMPES DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Général du Var par convention du 18/07/2005 a doté notre commune de trois motopompes destinées à limiter les dégâts occasionnés par des feux de forêt. Ces motopompes permettent l'utilisation de l'eau des piscines des particuliers pour combattre les feux de forêt.

Le Conseil Général du Var par courrier du 9 septembre 2014 propose de ne pas renouveler cette convention et de remettre gracieusement les motopompes aux communes qui le souhaitent ou de restituer le matériel.

Le Maire propose au Conseil Municipal de conserver les motopompes et présente à cet effet un Procès Verbal de cession gracieuse des motopompes entre le Conseil Général du Var et la commune d'Ampus.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de conserver les trois motopompes,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer Procès Verbal de cession gracieuse des motopompes entre le Conseil Général du Var et la commune d'Ampus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

